



CORONAVIRUS : INFORMATIONS DU DIOCESE DE FRANCE DE L'ÉGLISE APOSTOLIQUE ARMENIENNE

Suite aux mesures de confinement, de restriction de la circulation et d'interdiction de rassemblement préconisées par le Gouvernement et les Services de l'Etat dans la lutte contre l'épidémie de Coronavirus, nous rappelons à nos fidèles les informations suivantes :

- Jusqu'au 31 mars et jusqu'à nouvel ordre, toutes les messes, veillées et offices de l'Aube sont annulées.
- La Divine Liturgie pourra être célébrée par le Clergé, mais « portes closes », en l'absence des fidèles.
- Selon la possibilité de chacune de nos paroisses, nos églises en France seront ouvertes afin de permettre un accès individuel aux fidèles pour des temps de prières personnelles.
Localement, les fidèles qui le souhaitent doivent se rapprocher de leur prêtre ou des responsables paroissiaux pour tout renseignement.
- La Communion peut être donnée seulement en cas de besoin le plus urgent.
- Les obsèques peuvent être célébrées dans les églises.
Cependant, l'assemblée devra être inférieure à 20 personnes et celles-ci devront se répartir dans l'ensemble de l'église.
Les cérémonies de mise en bière et du cimetière peuvent se dérouler en présence de l'entourage proche.
- Les baptêmes ne sont autorisés qu'en cas de nécessité absolue (en particulier pour un malade dans un état grave ou en cas de maladie grave de l'enfant).
- La célébration des mariages est interdite. C'est déjà le cas en période de Grand Carême.
- Les confessions individuelles peuvent se faire, en respectant les règles de prévention.

Nous vous informerons des mesures prises par notre Diocèse en fonction de l'évolution de la situation.

Puisse notre Seigneur Jésus-Christ accorder la guérison aux personnes malades, nous bénir et nous protéger tous !

**Révérend Père Krikor KHACHATRYAN,
Vicaire Général du Diocèse de France
de l'Eglise Apostolique Arménienne**